

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régime local d'Alsace-Moselle Question écrite n° 48319

Texte de la question

M. François Grosdidier interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur l'obligation des artisans retraités à cotiser au régime maladie du régime local d'Alsace-Moselle alors qu'ils sont remboursés sur la base du régime général de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier

Circonscription: Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 48319 Rubrique : Sécurité sociale Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4173

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)